



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4341

Approbation d'une convention de mise à disposition d'un local à titre gratuit du domaine privé, situé 60 rue Arrachart à Lyon 8ème au profit de l'Union nationale des combattants du Rhône section Lyon rive gauche – Ensemble Immobilier n° 08207

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4341 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A TITRE GRATUIT DU DOMAINE PRIVE, SITUE 60 RUE ARRACHART A LYON 8EME AU PROFIT DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DU RHONE SECTION LYON RIVE GAUCHE – ENSEMBLE IMMOBILIER N° 08207 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 décembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'union nationale des combattants du Rhône a pour objet de maintenir les liens de camaraderie et de solidarité entre tous ceux qui ont participé à la défense de la Patrie. Elle perpétue le souvenir des combattants morts pour la France, dispose d'un service d'information et de documentation et participe à toute œuvre d'entraide et d'assistance aux familles d'anciens combattants. Cette association défend par ailleurs les intérêts moraux, sociaux et matériels des anciens combattants de tous conflits, des victimes de guerre et de leurs ayants droits.

Afin de permettre à l'union nationale des combattants de mener à bien les actions qu'elle conduit, la Ville de Lyon met à sa disposition un local d'une surface de 67 m² environ, en rez-de-chaussée, au 60 rue Ludovic Arrachart à Lyon 8^{ème}.

La Ville de Lyon est locataire de ce local et le met à disposition de l'association à titre gracieux par convention d'utilisation temporaire. La valeur locative annuelle correspondant à cette mise à disposition est estimée à 2304 € par an.

La convention actuelle étant arrivée à échéance, je vous propose de renouveler la convention de mise à disposition de ce local du domaine privé dans les conditions prévues ci-dessus, avec une prise en charge des fluides par l'association, et ce jusqu' au 30 novembre 2022.

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. Est approuvée la convention de mise à disposition à titre gratuit du local situé 60, rue Ludovic Arrachart à Lyon 8^{ème}, jointe en annexe à la présente délibération, au profit de l'union nationale des combattants du Rhône.
2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY